



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

14 OCT. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



19140588

N° d'entreprise : 0678 461 352

Nom

(en entier) : CAPRESE II

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue Roger Vandendriessche 18, bte. 16, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

Objet de l'acte : Transfert du siège social - Démissions/ Nominations des administrateurs

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises le 20 août 2019:

[...] Le soussigné, qui est le propriétaire de la totalité des actions qui représentent le capital de la société,

DECIDE, par vote spécial, de transférer le siège social de la société vers l'adresse suivante: 97, Rue Royale 97, (4ème étage) à 1000 Bruxelles, et ce avec effet immédiat.

PREND ACTE de la démission d'ALTER DOMUS (BELGIUM) SPRL – 0825.380.324, représentée par son représentant permanent, Monsieur Erik Adam, en qualité d'administrateur, et ce avec effet immédiat.

La décharge à donner pour l'exercice de son mandat au cours de la période écoulée depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de sa démission, sera soumise à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

DECIDE de nommer comme administrateurs de la Société les personnes suivantes, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée :

- Monsieur Christophe Eric Tans, né à Hasselt (Belgique), le 23 décembre 1972, domicilié à Gravierstraat 96, 3700 Tongeren, Belgique.
- Madame Irene Gabriela Florescu, née à Ploiesti (Roumanie), le 26 juillet 1966, domiciliée à Rue du Cyclone 12, 1330 Rixensart, Belgique.

Leurs mandats ne sont pas rémunérés.

DECIDE, par un vote spécial, de nommer comme mandataire spécial, M. Christophe Tans ou Mme. Irene Florescu, employés d'Intertrust (Belgium) NV/SA ayant élu domicile au 97, Rue Royale, 1000 Bruxelles, en vue de préparer, signer et déposer au greffe du Tribunal de Commerce les publications nécessaires suite aux décisions prises pendant cette assemblée générale.

Christophe Tans
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).